

2A2F
Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 000 €
ZA de la Gautrais - 35360 Montauban de Bretagne
RCS RENNES 513 832 246

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix huit décembre,

Les associés de la Société 2A2F (la « **Société** »), société par actions simplifiée, au capital de 20 000 €, sise à MONTAUBAN DE BRETAGNE (35360) ZA La Gautrais, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 513 832 246, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- › Société MA HOLDING, propriétaire 300 actions
- › Société CSAV, propriétaire de 300 actions
- › Société PROMAN EXPANSION, propriétaire de 1 400 actions

Monsieur Philippe ALLO préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

En conséquence, le Président constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de Monsieur Philippe ALLO de son poste de Président et nomination de Monsieur Roland D. Gomez en remplacement,
- Constatation de la démission de Monsieur François GARNIER de son poste de Directeur Général, sans remplacement,
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, ont été transmis aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe ALLO de son poste de Président de la Société et décide de nommer, en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Monsieur Roland, Dominique GOMEZ, demeurant à MANOSQUE (04100) 495 D Montée de Manenc,

Monsieur Roland, Dominique GOMEZ déclare accepter la mission qui lui est confiée, et n'être susceptible d'aucune interdiction quelconque pour assumer leur mandat social.

Monsieur Roland, Dominique GOMEZ exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur François GARNIER de son poste de Directeur Général de la Société, et du fait que ce dernier ne serait pas remplacé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les scrutateurs et le secrétaire de séance.

DocuSigned by:

FE576F85C5964A7...

Société **PROMAN EXPANSION**

DocuSigned by:

FE576F85C5964A7...

Monsieur Roland Dominique GOMEZ
« Bon pour acceptation des fonctions de
Président »

Signé par :

FRANÇOIS GARNIER

700000DA47C4412...

Société MA HOLDING

DocuSigned by:

Philippe ALLU

1903BD31C6AE4D1

Société CSAV